

Relevé de décisions n°06/2019

Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019 à 20 H 30

L'an deux mille dix-neuf, le LUNDI 16 DECEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 9 décembre 2019

Présents : M. MARTIAL, M. LE CALVE, M. PICHEREAU, Mme PALLUEL, M. HOUVET, M. ROQUET, M. RODIER, M. DESGROUAS, Mme FERREIRA, Mme LABAN, Mme DREANO, M. GOISQUE, Mme DAVID, Mme FOURNET, M. BONNEFOND, M. LOIRE, Mme GUILLET, M. VERDIER, M. GILLOT, M. PEREZ.

Absents excusés :

M. COMMON,
M. ROBIQUET,
Mme BODIN,
Mme BOLLIOT,
M. VASSEUR,
Mme GUEGAN,
Mme HEMERY,
Mme AMY-MARTIN,
M. ANDRE.

Absent non excusé :

Pouvoirs :

M. COMMON donne pouvoir à Mme FOURNET,
M. ROBIQUET donne pouvoir à M. BONNEFOND,
Mme BODIN donne pouvoir à M. LE CALVE,
Mme BOLLIOT donne pouvoir à M. PICHEREAU,
M. VASSEUR donne pouvoir à M. RODIER,
Mme GUEGAN donne pouvoir à M. GOISQUE,
Mme HEMERY donne pouvoir à Mme DAVID,
Mme AMY donne pouvoir à M. VERDIER,
M. ANDRE donne pouvoir à Mme GUILLET.

La séance ouverte, Mme DREANO, a été désignée secrétaire de séance.

Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

Certains travaux prévus au budget de la commune peuvent bénéficier de la subvention au titre de la

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il est proposé de présenter les projets suivants :

Opération n°1 : 2ème phase de la réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain

L'école élémentaire Jules Vallain, a été construite sur un étage en 1950, il a bénéficié d'une extension en 1990. Elle comprend aujourd'hui 14 classes réparties sur deux ailes.

Le projet global consiste à :

La mise aux normes en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (classes au premier étage, toilettes, accès extérieurs de l'école...) l'amélioration de l'accès et de la distribution de la circulation au rez de chaussée et au 1^{er} étage, la mise aux normes des installations électriques, l'amélioration du confort thermique, la reprise du chauffage, de la plomberie et du réseau d'assainissement, et le réaménagement des 14 classes (isolation thermique, sols, plafonds..).

Le coût global prévisionnel des travaux pour l'ensemble du projet est évalué à 1 750 344 HT soit 2 100 413 TTC. Ces derniers seront réalisés selon l'échéance suivante :

1^{ère} phase : 1^{er} semestre 2020

2^{ème} phase : 2ème semestre 2020

3^{ème} phase : 2021

Opération n°2 : Création d'une nouvelle école de musique

L'école de musique, de construction relativement ancienne (un des pavillons date de 1960), est un lieu d'enseignement mais également de pratiques musicales. Des concerts y sont également organisés en lien avec le secteur associatif. Les dysfonctionnements recensés sont l'absence d'isolation thermique et de programmation du chauffage, l'inadaptabilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et aux représentations musicales.

Le projet consiste à :

La pérennisation de l'offre de formation musicale existante et la dynamisation de l'offre culturelle en réalisant en parallèle des économies de structure par la mutualisation de locaux existants, la diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'accès notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'adaptabilité des salles de classes musicales aux besoins.

Le coût global prévisionnel du projet est évalué à 842 732 HT soit 1 011 278 TTC. Le début de réalisation du projet est prévu en 2020.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale en date du 9 décembre 2019,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

- Opération n° 1 : Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (phase 2) ;
- Opération n°2 : Création d'une nouvelle école de musique,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre du DETR et à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subventions,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est destinée à soutenir l'investissement local des communes, en complément de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

A ce titre, la ville de Lèves souhaite, pour 2020, solliciter auprès de la DSIL une subvention pour les projets suivants :

Opération n° 1 : Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (2ème phase)

L'école élémentaire Jules Vallain, a été construite, sur un étage, en 1950. Elle a bénéficié d'une extension en 1990. Elle comprend aujourd'hui 14 classes réparties sur deux ailes.

Le projet global consiste à :

La mise aux normes en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (classes au premier étage, toilettes, accès extérieurs de l'école...) l'amélioration de l'accès et de la distribution de la circulation au rez de chaussée et au 1^{er} étage, la mise aux normes des installations électriques, l'amélioration du confort thermique, la reprise du chauffage, de la plomberie et du réseau d'assainissement, et le réaménagement des 14 classes (isolation thermique, sols, plafonds...).

Le coût global prévisionnel des travaux pour l'ensemble du projet est évalué à 1 750 344 HT soit 2 100 413 TTC. Ces derniers seront réalisés selon l'échéance suivante :

1^{ère} phase : 1^{er} semestre 2020

2^{ème} phase : 2^{ème} semestre 2020

3^{ème} phase : 2021

Opération n°2 : Création d'une nouvelle école de musique,

L'école de musique, de construction relativement ancienne (un des pavillons date de 1960), est un lieu d'enseignement mais également de pratiques musicales. Des concerts y sont également organisés en lien avec le secteur associatif. Les dysfonctionnements recensés sont l'absence d'isolation thermique et de programmation du chauffage, l'inadaptabilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et aux représentations musicales.

Le projet consiste à :

La pérennisation de l'offre de formation musicale existante et la dynamisation de l'offre culturelle en réalisant en parallèle des économies de structure par la mutualisation de locaux existants, la diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'accès notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'adaptabilité des salles de classes musicales aux besoins.

Le coût global prévisionnel du projet est évalué à 842 732 HT soit 1 011 278 TTC. Le début de réalisation du projet est prévu en 2020.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale en date du 9 décembre 2019,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du fonds de soutien à l'investissement une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Opération n° 1 : Réhabilitation de l'école élémentaire Jules Vallain (2ème phase)
- Opération n°2 : Création d'une nouvelle école de musique

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DSIL et à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes, et de percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

Exercice 2020 - Budgets primitifs 2020 - Annexes

Lors de sa séance du 28 novembre 2019, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour la période 2020-2022.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les budgets primitifs 2020 pour la ville de Lèves et l'Espace Soutine.

Après avoir pris connaissance du projet des budgets primitifs de l'exercice 2020 de la commune et du budget annexe de l'Espace Soutine, les mouvements budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à :

Commune de LEVES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	4 999 914, 46 euros	2 811 975,32 euros
DEPENSES	4 999 914, 46 euros	2 811 975,32 euros

Espace SOUTINE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	61 900 euros	623 €uros
DEPENSES	61 900 euros	623 €uros

VU la commission générale en date du 9 décembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

VOTE tels que présentés les budgets primitifs 2020



Le Maire de Lèves,

Rémi MARTIAL.